



Tél. : 04.75.88.98.09

Mail : mairievalgorge@sfr.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 août 2017

Membres présents :

Michel Seveyrac ; Jacqueline Balazun ; Bernard Bonin ; Samuel Bonin ; Christiane Coppé ; André Jouve ; Christian Métaireau.

Membres excusés :

Maxime Séveyrac, (procuration donnée à Michel Séveyrac)

Jérôme Montéremal (procuration donnée à Samuel Bonin).

Ouverture de séance à 20h30.

En préambule, Michel Séveyrac annonce la démission du Conseil Municipal de Michel Chanteloup. Il le remercie pour son dévouement et ses actions pour la municipalité pendant ces trois dernières années. Ensuite il nous fait part de la demande de démission d'adjoint au maire de Maxime Séveyrac, faite auprès de la sous-préfecture. Une élection aura lieu lors d'un prochain Conseil pour désigner le 3ème adjoint, lorsque la démission d'adjoint de Maxime Séveyrac aura été actée par la sous-préfecture.

Michel Séveyrac donne, par arrêté municipal, délégation à Bernard Bonin, pour la compétence budgets – Finances.

ORDRE DU JOUR

1. Christian Métaireau est désigné à l'unanimité, secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 juillet 2017.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité, après correction de quelques fautes d'orthographe.

3. Assainissement Bas village : approbation du dossier « consultation des entreprises »

Ce dossier présenté par le SDEA (syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche) concerne le poste de relevage des eaux usées du bas du village. Le montant estimé des travaux s'élève à 50000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce dossier.

4. Rénovation du logement au dessus du bureau de poste : choix de l'architecte.

L'ensemble des membres du C.M. Propose de confier à Monsieur Dominguez la réalisation de l'avant projet de cette rénovation.

5. Mairie : étude rénovation – assistance à maîtrise d'ouvrage par le SDEA

Le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite le SDEA pour une assistance à « Maîtrise d'Ouvrage ». Ce projet pourra se réaliser en plusieurs tranches.

6. Le Mazel : approbation du devis trottoir – Goudronnage parking de « La Pourette »

Bernard Bonin propose de retravailler fin août sur le budget de la commune pour « remettre à plat » le budget réalisé de janvier à fin août. Il estime que nous n'avons pas assez de précisions à ce jour pour prendre des décisions.

Il est donc décidé ; à l'unanimité du C.M. de mettre en suspend le trottoir du Mazel, et de demander au syndicat de voirie de ne goudronner qu'une partie de leur commande, soit l'entrée de la salle et le raccordement avec la sortie de secours.

7. Ecole : approbation devis fenêtres et volets.

L'ensemble des membres du C.M. est favorable à la réalisation de ces travaux mais demande à Michel Seveyrac des devis complémentaires de 2 autres entreprises.

8. Communauté de Communes :

Fond de concours

Prise de compétence SPANC

Le « Fond de Concours » concerne un fond de subventions attribuées par la CDC à chaque commune, après acceptation des projets des communes avec dossiers et devis. La somme maximum pour 4 ans pour Valgorge est de 15300€.

Le C.M. À l'unanimité accepte le principe de ce « fond de concours ».

André Jouve expose la dissolution du Syndicat de Rivières Beaume-Drobie et la fusion des 3 syndicats de rivières en un seul : « Ardèche claire ». Cette fusion regroupe 156 communes et 100000ha., mais exclue la compétence SPANC (service public d'assainissement non collectif). Le SPANC a deux missions principales : donner un avis sur les dispositifs neufs, non raccordés au réseau, avec répartitions des aides... et le contrôles des installations individuelles existantes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la prise de compétence par la communauté de communes du SPANC.

9. Rapport de la CLETC.

Cela concerne la réalisation par la CDC du plan intercommunal d'urbanisme (PLUI).

Il a été finalement décidé que les frais engagés par de nombreuses communes assez récemment pour la réalisation de leur PLU (plan local d'urbanisme), ne leur seraient pas remboursés. Par contre, il ne sera pas demandé à ces communes de frais supplémentaires.

Le Conseil Municipal vote contre ce rapport avec une voix contre et 8 abstentions.

10. Véhicule électrique

Une aide importante et unique de la TEPCV (CDC) de 20000€ et de 6000€ est possible pour l'obtention d'un véhicule électrique avant la fin de cette année.

Nous avons prévu avec les employés communaux de prendre un camion benne en y ajoutant quelques accessoires. Un devis a été fait, mais le coût est plus important que prévu. Cet achat va être rediscuté avec les employés communaux.

La décision est donc reportée.

11. Demande de soutien de la mairie de Joyeuse pour « Le Kaskabar »

Ce lieu culturel et Musical est actuellement en difficulté financière. La mairie de Joyeuse demande à chaque commune de la CDC une aide de soutien si possible équivalent à 0.50€ par ha.

Plusieurs membres du C.M. estiment que si soutien il doit y avoir, c'est plutôt le rôle de la CDC.

Monsieur le Maire fait procéder au vote en faveur de ce soutien : 2 abstentions et 7 voix contre.

12. Convention passage sur le terrain de Murette pour ENEDIS + ADN + réseau eau..

Il s'agit de l'enfouissement de la ligne de moyenne tension du bas de la commune (Murette) jusqu'au pompier. La fibre optique sera également posée. ENEDIS demande à la mairie l'autorisation de passage en dessous la ligne actuelle, sur le terrain communal de Murette. La mairie demande à ENEDIS, en contre-partie, la pose d'une canalisation d'eau en 60mm de Murette jusqu'au Vincent, en remplacement de l'actuelle canalisation en 30mm.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Questions diverses :

Discussions sur les compteurs « Linky »

Il s'agit d'une nouvelle génération de compteurs électrique qu'ENEDIS doit poser partout très prochainement (dans les 3 ans). Ces compteurs permettront un relevé et modification de puissance à distance ainsi qu'un repérage des pannes. Cependant, de nombreuses personnes et associations s'inquiètent des problématiques liées aux ondes impulsées par ces compteurs. Christiane C. propose d'organiser une réunion d'informations sur le secteur avec avis contradictoire. Elle s'occupe de contacter les associations d'opposition.

Séance levée à 22h45